



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>28502</b>	De <b>Mme Marine Brenier</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
<b>Rubrique</b> > aide aux victimes	<b>Tête d'analyse</b> > Violences intrafamiliales	<b>Analyse</b> > Violences intrafamiliales.
Question publiée au JO le : <b>21/04/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>30/03/2021</b> Date de renouvellement : <b>07/09/2021</b> Date de renouvellement : <b>15/03/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marine Brenier alerte Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations sur le placement de personnes fuyant les violences familiales. M. le ministre de l'intérieur a confirmé les craintes du début du confinement et annonce une hausse de 34 %, dans la majorité de l'Hexagone, des violences familiales. Si des outils ont été mis à la disposition des victimes pour signaler les cas de violence, les communes sont confrontées à une hausse des demandes d'hébergement d'urgence de la part de femmes battues et de leurs enfants, mais également de jeunes exclus du foyer familial. Les associations et les travailleurs sociaux multiplient les interventions pour trouver un logement rapide aux personnes en détresse en collaboration avec les CCAS. Donner les moyens aux victimes de s'exprimer et de sortir est une première étape mais il faut que l'État prenne en charge l'accompagnement de ces victimes et aide les collectivités à répondre à la hausse des demandes. Ainsi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées pour aider les collectivités et les associations dans le remplacement des victimes de violences intrafamiliales.